



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE -MARITIME

COMMUNE DE TAILLEBOURG

COVID 19

Dans le cadre de la continuité des services publics locaux et de l'arrêté municipal 2020-15.

La municipalité et les services de Santé de Taillebourg s'associent pour tenter de minimiser, au regard de leurs moyens, cette crise sanitaire.

Nous vous demandons de suivre au plus près les recommandations et de respecter les consignes sanitaires édictées par le gouvernement pour enrayer l'épidémie.

Nous vous sommes reconnaissants du comportement « citoyen » dont vous faites actuellement preuve et de ne pas céder à la panique qui ne ferait qu'aggraver cette situation.